ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 99180

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la concurrence commerciale entre les deux grands réseaux de proximité assurés par La Poste et les buralistes. En raison de la diversification commerciale que connaissent chacun de ces deux réseaux, de plus en plus de produits et services sont disponibles à la fois dans les bureaux de Poste et les bureaux de tabac. Ces derniers, surtout en zone rurale sont déjà partenaires de la réorganisation territoriale du service postal. De son coté, La Poste projette de vendre dans ses nouveaux bureaux un ensemble de nouveaux produits et pourrait ainsi faire concurrence aux buralistes qui ont de leur coté un besoin urgent de trouver de nouveaux débouchés pour compenser la baisse de leurs revenus liés aux hausses du prix du tabac et au développement des réseaux de vente de tabac de contrebande. Ce double mouvement de partenariat et de concurrence semble aujourd'hui sans limites et provoque des inquiétudes, tant chez les agents de l'entreprise publique qui constatent une dilution du service public dans le réseau du tabac que chez les buralistes qui craignent de se voir privés de débouchés commerciaux... Il lui demande si le Gouvernement compte intervenir pour contribuer à réguler la concurrence et la complémentarité entre les deux réseaux.

Données clés

Auteur : M. Jacques Bascou
Circonscription : Aude (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 99180
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat
Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6929